
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 027 DU 17 JANVIER 2024
portant nomination de monsieur **Boniface VIGNON** en
qualité d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
du Bénin près la République du Brésil.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2023-508 du 11 octobre 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires étrangères ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires étrangères,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 janvier 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Boniface VIGNON** est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la République du Brésil.

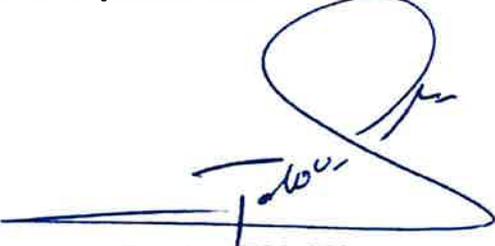
Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 janvier 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Affaires étrangères,



Olushegun ADJADI BAKARI

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MAE : 2 AUTRES MINISTERES : 20
SGG : 4 ; INTERESSE : 1 ; JORB : 1.